Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-20260427_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉ

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	20/04/2026
Nombre de Conseillers présents :	18
Date d'affichage :	20/04/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis – Mme BROUDIC Camille – Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda – Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à M. LAMARRE Michaël

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.04.27* 11

Objet : Finances : Convention avec le SDE pour rénovation des installations d'éclairage public_ 10 rue de Ker Awel

Suite à une intervention de l'entreprise CITEOS DINAN, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Trévou-Tréguignec, elle a fait part au SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electrification des Côtes d'Armor) de l'état de vétusté du réseau (au 10 rue de Ker Awel). Dans le cadre de la Rénovation des lanternes des foyers FL324.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 185,84 € TTC (coût total majoré de 8% de frais d'études et de suivi).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la commune de Trévou-Tréguignec est qualifiée « R100 » car elle relève du caractère « Rural » au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de « 100% » de la taxe TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) de son territoire.

En conséquence, et conformément au règlement financier, la participation financière de la commune de Trévou-Tréguignec s'élève à 713,70 €.

Les montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après lecture de la convention et échange de vues, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents :

-**APPROUVE** le projet de rénovation des lanternes (au 10 rue de Ker Awel), présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour les montants respectifs estimatifs de 1 185,84 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

- **DONNE** son accord pour la mise en place de cette convention.

-**PRECISE** que le fonds de concours **restant à verser par la commune sera de 713,70 €.**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-20260427_11-DE

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	La secrétaire,
Le 28/04/2026	Pierre ADAM	Julie SAUVÉE



